

MISE À JOUR SUR LA SAISON DE COMPÉTITION 2022-2023

Le projet de règlements de la FINA a été publié et la communauté de NAC a travaillé fort pour se préparer au nouveau système en offrant de la formation pendant la saison 2021-2022 ainsi qu'en répondant aux questions sur le projet de règlements pendant l'été. En vue de la saison de compétition 2022-2023, certaines mises à jour doivent être partagées dès maintenant avant que le manuel des règlements de NAC ne soit mis à jour et approuvé afin que tous les membres soient conscients du plan pour les événements nationaux de 2023 entourant l'adoption des règlements de la FINA et des règlements de NAC qui seront maintenus à l'avenir.

1. Adoption des nouveaux règlements de la FINA

Les règlements de la FINA demeurent sous forme de projet jusqu'au congrès de la FINA en octobre 2022. Cependant, en examinant le projet de règlements de la FINA, NAC a déterminé qu'il est prévu d'adopter ce qui suit pour les événements nationaux afin que les athlètes, les entraîneurs et les officiels puissent commencer à mettre en œuvre progressivement les nouveaux règlements et le nouveau système de natation artistique. Veuillez noter qu'il s'agit d'un projet jusqu'à ce que les règlements de NAC soient approuvés.

- NAC adoptera les épreuves et les groupes d'âge de la FINA. Veuillez noter que le groupe d'âge anciennement nommé 13-15 sera dorénavant connu sous le nom « Jeunesse ».
- NAC adoptera les nouvelles limites de temps (y compris +/- 5s sur les temps de routine)
- Adoption des figures (annexe I) et les éléments (annexe II) de la FINA.
- Adoption du nombre fixe d'éléments pour les routines (annexe III).
- Adoption des règlements de la routine acrobatique (Annexe IV) et du Combo (Annexe V) - veuillez noter que la routine acrobatique est pour les juniors et les seniors seulement, et que le Combo est pour les Jeunesse et les 12 ans et moins seulement (les Jr/Sr n'ont plus de Combo).
- Adoption du processus de figures pour les jeunesses (2 figures par athlète).
- Adoption des cartes d'entraîneurs (obligatoires pour les Qualifications et les Championnats canadiens) - Veuillez noter qu'il y aura une marge de manœuvre pour les corrections/pénalités au cours de la première saison.
- Adoption du tableau hybride (annexe VI) et du catalogue Acro (annexe VII) afin que les entraîneurs puissent remplir leur carte d'entraîneur en conséquence.
- Adoption et test du nouveau système de pointage aux qualifications nationales et au CCNA - les détails suivront au fur et à mesure que l'information sur le déploiement de la technologie sera communiquée et que la formation des juges et des contrôleurs techniques sera planifiée et exécutée.

2. Règlements de NAC

Certains règlements spécifiques de NAC ont été mis en place et il s'agit de confirmer leur maintien à l'avenir à des fins de planification. Ces règlements seront inclus dans la version révisée du manuel des règlements de NAC :

- Les athlètes jeunesse qui ne font pas partie d'une autre épreuve jeunesse peuvent quand même participer à l'épreuve des figures jeunesse.
- Les athlètes junior/senior ne sont pas obligé.e.s de participer à une routine technique pour participer à l'épreuve libre correspondante.
- Les athlètes peuvent s'inscrire à la routine acrobatique (anciennement Highlight)(JR/SR) ou au Combo (jeunesse) sans avoir à exécuter une autre routine.
- Un.e athlète senior de première année (féminin 20 ans / masculin 21 ans) peut faire partie d'une équipe junior, de même qu'une athlète junior de première année (féminin 16 ans / masculin 17 ans) peut faire partie d'une équipe jeunesse. Veuillez noter que les mêmes restrictions que l'année dernière demeurent.

- Pas de préliminaires dans les épreuves techniques en solo et en duo aux championnats canadiens. Les ordres de passage des finales sont déterminés en fonction des résultats des qualifications selon la règle de distribution 30-40-30. Les byes sont tous considérés comme ayant terminé en dernier avant le tirage au sort.
- Les athlètes des pays étrangers peuvent participer aux Qualifications en tant qu'exhibition, en se rappelant que les athlètes d'exhibition ne sont pas éligibles pour les récompenses.
- D'autres confirmations de règlements seront décidées, et des mises à jour techniques seront publiées si nécessaire avant que le manuel des règlements ne soit révisé, approuvé et affiché.

INFORMATION

Les questions concernant ce mémo peuvent être adressées à **Kerri Morgan**, directrice du sport, à l'adresse kerri@artisticswimming.ca.